

CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial
Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2023 - 28 du 8 décembre 2023

Objet : Vote du Budget Primitif du Budget Annexe de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 8 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 1^{er} décembre 2023.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter
Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Adeline Kergourlay-Dugast

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion
du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de
Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel
Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Gérard Maury
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Edwina Etoire-Manika, Déborah Israel, Thomas Vatel

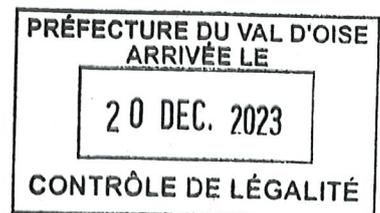
Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 15

Etaient également présents :

- Yann Grillère, invité
- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Coralie Navaro, Responsable Gestion administrative, Service Coordination administrative et budgétaire de la Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vourch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
(pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

Le Budget Primitif du Budget Annexe de l'exercice 2024 soumis aux membres,

En dépenses

- La quote-part de la masse salariale et des frais généraux affectés au budget annexe, équivalente à celle prévue au Budget Principal
- Le niveau des achats de marchandises évalué à 50.000€, incluant les produits vendus dans le cadre de la saison culturelle

En recettes

- Un niveau de ventes de marchandises évalué au même niveau que le Budget Primitif 2023
- Une prévision de recettes de location d'espaces au même niveau que le Budget Primitif 2023
- La valeur prévisionnelle du stock au 31 décembre 2023 de 200.000€

Que le résultat prévisionnel est en sur-équilibre

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

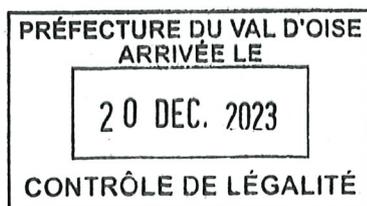
VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif du Budget Annexe de l'exercice 2024.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 15



Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.

Patricia José